

## Règlement 10KM de Toul :

Samedi 05 avril 2025

**Art 1 :** Les Courses du « 10km de Toul » sont organisées par l'US Toul Athlétisme.

**Art 2 :** Le parcours de 10 km est conforme au règlement FFA.

**Art 3 :** Les épreuves de 5 km et 10 km sont ouvertes à tous (hommes et femmes, licenciés ou non) nés en **2009 ou avant**.

**Art 4 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés FFA bénéficient de l'assurance liée à leur licence 2024/2025. Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'inscription implique l'acceptation de ce règlement.

**Art 5 :** Pour participer à la course, tous les athlètes, licenciés ou non, doivent obligatoirement fournir l'un des documents suivants lors de l'inscription :

- Une copie de la licence FFA en cours de validité (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass « J'aime courir »).
- Un **PPS (Parcours Prévention Santé)** accessible sur <https://pps.athle.fr/>.

*Aucun dossard ne sera remis sans présentation de l'un de ces documents.*

**Art 6 : Retrait des dossards :** samedi 5 avril, de 16h à 19h30, à l'espace Dedon (146 rue Pierre-Aimé Bouge, 54200 Toul).

**Art 7 :** Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. **Aucun suiveur n'est autorisé**, sous peine de disqualification de l'athlète.

**Art 8 :** Une **antenne médicale** sera sur place pendant le déroulement de la manifestation (médecin, ambulance, secouristes), elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

**Art 8 : SAS :** Un **sas préférentiel** sera disponible sur demande préalable via [lien à insérer, bientôt]. L'accès aux sas nécessitera un **justificatif de performance** qui sera vérifié. Tout non-respect pourra entraîner un déclassement.

**Art 10 :** Récompenses **au scratch** uniquement : 3 premiers hommes et femmes sur 5 et 10km, challenge compris.

**Art 11 :** L'inscription **est ferme et définitive**, aucun remboursement ne sera accordé, sauf en cas d'annulation administrative (les frais seront alors remboursés.)

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. En cas de cession de dossard, le responsable et le bénéficiaire seront disqualifiés.

**Art 12 :** Le jury officiel, dirigé par un juge arbitre, est souverain et assisté de commissaires de course.

- Ravitaillements : **1Km5, 6km et arrivée**.
- Temps limite : **1h30**. Au-delà de ce délai, les participants ne seront plus autorisés à franchir la ligne d'arrivée. Le passage au 5e kilomètre doit être effectué en 45 minutes maximum.

**Art 13 :** Athlète **handisport** : Les athlètes Handisport peuvent participer à condition de ne pas perturber ou risquer la sécurité de lui-même ou des autres concurrents. Il ne fera pas l'objet d'un classement distinct.

**Art 14 :** Droit à l'image : de par sa participation, le **concurrent renonce à tout droit personnel à image** et autorise l'organisateur, ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

**Art 15 :** Horaires de départ : **20h00**. (Pour les deux courses : Départ unique !)

**Art 16 :** Tarifs :

L'édition 2025 de **Toul'monde court**, les 5 et 6 avril, propose des courses sur route (5 km, 10 km) samedi et un trail (3 distances) dimanche. Les participants peuvent combiner courses, avec un **challenge spécial** récompensé pour le 10 km route + 16 km trail, seule formule bénéficiant d'un tarif préférentiel.

**LE Challenge :** Participation individuelle au 10 km sur route, suivi le lendemain du 16 km du Trail des Côtes de Toul.

Tarifs jusqu'au 17 mars 2025 inclus		
	Licenciés FFA	Non licenciés FFA
5km	6 €	9 €
10km	11 €	14 €
LE challenge	24 €	30 €

Tarifs inscriptions entre le 18/03 et le 4/05 inclus		
	Licenciés FFA	Non licenciés FFA
5km	9 €	12 €
10km	13 €	16 €
LE challenge	24 €	30 €

Tarifs inscriptions le 5 et/ou 6 avril 2025		
	Licenciés FFA	Non licenciés FFA
5km	10 €	13 €
10km	14 €	17 €
LE challenge	24 €	30 €

